



ARRETE n°2023_005

Portant nomination des correcteurs des épreuves écrites aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » Session 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté n° 2022_158 du 28 juillet 2022 Portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » - SESSION 2023 ;
- Vu l'arrêté n°2023_003 du 18 janvier 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;
- Vu l'arrêté n°2023_004 du 18 janvier 2023 portant nomination des membres du jury aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial - Spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » Session 2023 ;
- Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;
- Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :**ARTICLE 1 – Composition des correcteurs**

Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites des concours externe, interne et 3ème voie pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » les personnes suivantes :

Noms	Qualités
Mikaël DALLE	Technicien territorial Responsable adjoint de la voirie, eau et assainissement Communauté de commune Cœur de Lozère (48)
Jérôme DELON	Ingénieur Territorial Chef de service bâtiment, propreté, projets Commune de Mende (48)
Anne-Sophie FRAN COURT	Consultante (34)
Sandrine HOARAU	Ingénieur territorial en chef Directrice générale des services SYDOM Aveyron (12)
Laurent LLINAS	Ingénieur principal Directeur général des services SDEE LOZERE (48)
Rachel POUJOL MOUYSSET	Ingénieure
Stéphane NOYER	Ingénieur territorial principal Directeur Général des Services Hérault Energie (34)
Alain SOBLECHERO	Ingénieur Chef de mission SATEP Conseil Départemental de la Lozère (48)
Valérie SOBLECHERO	Professeure certifiée Collège Henri Bourillon (48)
Anne TARDIEU	Ingénieur subdivisionnaire Directrice adjointe de la Direction du Développement et du Tourisme Conseil Départemental de la Lozère (48)
Brigitte TROCELLIER	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Directrice des Services Technique Commune de Marvejols (48)
Elisabeth VIDAL	Professeure certifiée Collège Henri Bourillon (48)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 25/01/2023

ID : 048-284800026-20230125-2023_005-AR



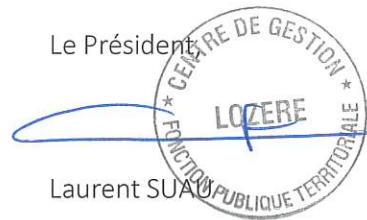
ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 18 janvier 2023

Le Président,



Laurent SUAÛ

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 25/01/2023



ID : 048-284800026-20230125-2023_005-AR